

Votre interlocuteur :
Sylvie Bernuchon
Téléphone : 01 44 44 77 01
Télécopie : 01 44 44 12 75
sylvie.bernuchon@orange-ftgroup.com

Monsieur Sébastien CROZIER
Monsieur Pierre MORVILLE
CFE-CGC France Télécom Orange
site Saint Amand
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15

Paris, le 16 février 2010

Messieurs,

Par courrier en date du 5 janvier 2010, vous appelez mon attention sur la gestion des aides pécuniaires. Plusieurs points sont évoqués dans votre lettre :

Reversement du non consommé de l'enveloppe confiée à l'entreprise

Je vous rappelle que, conformément à l'accord sur les Activités Sociales et Culturelles signé à l'unanimité le 13 janvier 2005, une enveloppe forfaitaire de 2M€ a été confiée à l'entreprise pour la gestion des aides pécuniaires accordées aux salariés de FTSA, France Télécom prenant à sa charge les aléas de gestion en négatif comme en positif. Au cours de la négociation, les partenaires sociaux ont préféré laisser à l'entreprise le soin de pourvoir aux risques financiers consécutifs à des « catastrophes naturelles », motifs de distribution de nombreuses aides au cours des années qui ont précédé.

Aucun reversement d'un reliquat de gestion ne peut donc être envisagé. La problématique étant identique pour la restauration, le même raisonnement peut s'appliquer.

Reversement des remboursements des aides pécuniaires remboursables

Le point avait été abordé en CCUES, je m'étais montré ouvert à revoir la position de l'entreprise sur les reversements à venir. Celui-ci a été décidé suite à une rencontre entre la Direction de France Télécom, l'ensemble des organisations syndicales et le bureau du CCUES le 2 octobre 2009. A cette occasion, il a été décidé de mettre en œuvre le reversement à compter de l'année 2009, c'est ce qui a été fait conformément aux engagements pris.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent Zylberberg
Directeur des Relations Sociales Groupe

